

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance extraordinaire du 18 août 2025, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

1. **RÈGLEMENT 2025-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 –
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES (Création
des zones 565-R, 566-R, abolition de la zone 66-PAE et modification
des limites des zones 48-R, 49-R, 65-C, 67-R et 69-R);**

Le règlement est entré en vigueur à la ville de Val-des-Sources, le 27 septembre 2025, lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC des Sources:

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 12 novembre 2025.


Georges-André Gagné,
Greffier